



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 12 mars 2021

Délibération N° CS_2021_03_6

Objet : **Marché négocié Libriciel**

Date de convocation : **jeudi 04 mars 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 15 mars 2021**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain , Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MAILLET Eric, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florent, Monsieur SOW Abdoulaye

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Monsieur ODO Xavier (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florent), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MBOUNI Levana , Monsieur VITORIO Alipio

Le S.I.T.I.V. met en œuvre pour ses adhérents des solutions transverses de dématérialisation, éditées par Libriciel et cofinancés par l'Association de développement des logiciels libres des collectivités territoriale (ADULLACT) :

- Tiers de télétransmission (Préfecture et D.G.F.I.P.) : S2low ;
- Gestion des délibérations et ordres du jour des assemblées : Webdelib ;
- Convocation au assemblées : I-delibRE ;
- Parapheur électronique : I-parapheur.

Le marché de maintenance et d'assistance M1705 voit son terme le 12 mai 2021.

Il est nécessaire de renouveler ce marché avec l'éditeur pour le maintien en condition opérationnel de la plateforme.

Il est proposé de conclure un marché négocié pour une période de 4 ans, d'un montant maximum de 120 000 € HT.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 13 voix pour

- d'approuver la passation d'un marché négocié de maintien en condition opérationnelle avec la société Libriciel dans la limite de 120 000 € H.T. pour 4 ans.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'intégralité des pièces de la procédure.

CS_2021_03_6

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,
Le Président, Pierre-Alain MILLET**